

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 516

présenté par

M. Ray, M. Brigand, Mme Corneloup, Mme Sylvie Bonnet, M. Hetzel, M. Cordier, M. Taite,
M. Bazin, M. Forissier et M. Gosselin

ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
